

6 mois de Prison ferme ou 7500 euros d'amende !... Avec la Sncf, C'est Possible !

La loi LSQ, votée le 15 novembre 2001, a institué le délit de fraude habituelle.

Le principe est simple : Si tu ne peux pas payer, tu vas en prison !...

Sont essentiellement concernés pour l'heure : RMistes, immigrés et autres pauvres.



**À NOUS
DE VOUS
FAIRE
PRÉFÉRER
LE TRAIN!**

Peut-on défendre un service public, qui condamne une partie de la population, à regarder passer les trains ou à la prison ?

Comité de soutien à François Thonier